



Commune de Genthod

Crédit de réalisation de CHF 270'000.- pour la rénovation de l'éclairage public communal

Dans sa séance du mardi 19 septembre 2023, le Conseil municipal a décidé à la majorité simple par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents :

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'équipement d'éclairage public communal, par le remplacement des ampoules en système LED, par le remplacement des mâts au chemin piétonnier de Valavran ainsi que par la mise en place d'un système de gestion de l'intensité et de la période d'éclairage à distance.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 270'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 270'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune.

Dernier jour du délai référendaire : 8 novembre 2023

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés à la mairie : 37, rue du Village. Heures d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h00, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00 – Durant les vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00, fermé le vendredi.

Genthod, le 29 septembre 2023

Bastien Guex
Président du Conseil municipal

